



Mesures de sécurité

Singapour le 9 avril 2007

Chers parents,

Comme vous le savez le LFS a connu, cette année, une importante croissance des effectifs. Celle-ci nous a conduit à procéder à diverses adaptations de nos procédures et nos infrastructures.

C'est ainsi que, pour des raisons de sécurité et de fluidité des mouvements dans la bus bay, les parents d'enfants scolarisés en classes élémentaires et secondaires ne peuvent plus, désormais, être autorisés à entrer avec leur véhicule dans l'enceinte du lycée pour y déposer les enfants. Nous vous invitons, à ce propos, à lire attentivement la note de sécurité du 31 août 2006, téléchargeable sur le site du lycée sous la rubrique : informations.

De plus, comme vous avez pu le constater, une nouvelle barrière a été mise en place dans la cour de l'élémentaire et ce, afin d'éviter le croisement permanent des enfants du primaire et du secondaire et d'une manière générale de renforcer la sécurité.

Nous profitons de cette occasion pour vous rappeler les procédures du lycée en matière de circulation dans l'enceinte du lycée :

- L'entrée et la sortie des piétons doivent se faire **exclusivement** par le portillon à gauche de l'entrée principale et en aucun cas par les entrées et sorties réservées aux véhicules. L'utilisation de tout autre accès n'est pas autorisée.
- Les enfants n'empruntant pas le bus scolaire du matin, arrivant seuls ou accompagnés des parents, sont autorisés à entrer dans l'école à partir de **7h55 seulement**, aucune surveillance n'étant assurée avant cela.
- Les parents accompagnant les enfants doivent avoir quitté les lieux à **8h30, dernier délai**.
- **La circulation dans l'enceinte du lycée n'est pas autorisée pendant les heures de cours**, sauf rendez-vous avec les enseignants ou le personnel administratif. Dans ce cas, vous êtes priés de bien vouloir vous présenter aux gardes à l'entrée, signer le registre et vous munir du badge « visiteur ».
- Les parents venant **récupérer les enfants** du primaire sont autorisés à pénétrer dans l'enceinte du lycée **15 minutes avant la fin des cours** : soit à partir de 15h00 les lundi, mardi et jeudi et 12h00 les mercredi et vendredi. Ils sont priés d'attendre les enfants dans le hall principal, de ne pas pénétrer dans les espaces pédagogiques et de ne pas dépasser les barrières bordant les cours de récréation.
- Dans tous les cas, **à l'issue du temps officiel scolaire**, les enfants qui n'utilisent pas le transport scolaire et qui ne sont pas inscrits aux AES ou à tout autre activité pédagogique, doivent se trouver **sous la responsabilité de leurs parents**, et doivent quitter les lieux au plus vite de façon à permettre la prise en charge des élèves en AES dans les meilleures conditions.
- Les parents dont les enfants du primaire participent aux AES doivent venir les récupérer dès la fin de l'activité mais ne doivent pas rester dans l'école durant l'activité.
- Lors des événements culturels ou sportifs ayant lieu le soir ou le week-end, **aucune surveillance n'est assurée par le lycée**, et les enfants restent sous l'entière responsabilité de leurs parents et ne doivent **en aucun cas** utiliser les espaces et infrastructures pédagogiques (salles de classe, stade, cour de récréation, structures de jeux...).

D'autre part, il est **exceptionnellement** autorisé, pour les parents qui le souhaitent, de déjeuner au **restaurant scolaire le mercredi seulement**, sous certaines conditions :

- Les **élèves** et le **personnel du lycée** sont **prioritaires**.
- L'accès au restaurant scolaire n'est possible que pour les parents accompagnés de leurs enfants, qui sont évidemment sous leur seule responsabilité.
- **Les enfants ne doivent pas rester sans surveillance** et ne doivent pas utiliser les infrastructures pédagogiques (stade, cour de récréation, structures de jeux...).
- A l'issue du repas, les parents et leurs enfants doivent quitter sans tarder la salle de restauration, et au plus tard à **13h30**, afin que le personnel de service puisse nettoyer et ranger.
- La **cafétéria est exclusivement réservée aux lycéens** et les parents ne peuvent être autorisés à s'y installer après avoir déjeuné.

Enfin, nous en profitons également pour vous rappeler qu'aucune autorisation exceptionnelle de stationnement dans le lycée n'est accordée et que le stationnement dans la contre-allée est interdit. Nous vous invitons à utiliser les nombreuses aires de parking situées à proximité du lycée et vous demandons à nouveau de lire attentivement les mesures de sécurité relatées dans la note du 31 août 2006.

Ces mesures sont mises en place pour la sécurité de tous et particulièrement de nos enfants. Leur succès suppose le concours et le soutien actif de chacun d'entre nous et nous vous remercions d'en tenir le plus grand compte.

Le Superviseur
Jean Louis Champseix

Le proviseur
Pierre Mondoloni

La commission de sécurité
Henri Stell